GRAND CONSEIL

Postulat Solange Berset / Markus Bapst 273.05
DSJ

Prévention des séismes dans le canton de Fribourg

(dépôt et développement)

Un des événements majeurs de ce dernier mois a sans nul doute été le raz de marée vécu par la population d'Asie du Sud. La Terre nous réserve bien d'autres catastrophes. La Suisse et le canton de Fribourg ne sont pas à l'abri d'un séisme majeur, le risque étant considéré comme moyen par les spécialistes.

Pour les sismologues, un tremblement de terre de grande amplitude se produira certainement chez nous dans quelques jours ou quelques années. Certes, des scénarios sont étudiés et des plans d'action sont prêts mais, pour les experts en la matière, la prise de conscience des autorités n'est pas assez forte.

Depuis 1989, des normes de constructions antisismiques sont en vigueur, des nouvelles normes SIA (260 à 267) sont en vigueur depuis juillet 2004, mais la réalité nous montre que beaucoup de cantons n'ont pas encore donné force de loi à ces normes édictées par la Confédération.

Les cantons et les communes sont compétents pour organiser et financer la prévention des dangers naturels. En outre, ils sont responsables dans le cadre de la protection de la population et de la préparation des services de protection et d'intervention en cas de catastrophes naturelles.

L'établissement de cadastres et de cartes de dangers, selon les directives de la Confédération fait partie des activités prioritaires. La transposition des normes techniques pour la sécurité parasismique dans la procédure d'autorisation de construire en est une autre. Les tests de sécurité parasismique des constructions et installations publiques existantes ainsi que le développement d'un programme d'assainissement devraient également être réalisés.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur ce sujet en répondant, entre autres, aux questions suivantes:

- Où en est-on à Fribourg dans le cadre de la prévention parasismique ?
- Quelles mesures ont déjà été prises ?
- Quelles mesures sont envisagées ?
- L'estimation des risques liés à un tremblement de terre est-elle connue ?
- Quel est l'organe de contrôle cantonal dans le domaine parasismique ?
- Une procédure existe-t-elle ? Quels sont les moyens et méthodes prévus ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre favorablement à ce postulat.

(Sig.) Solange Berset et Markus Bapst, députés
et 17 cosignataires

3 février 2005